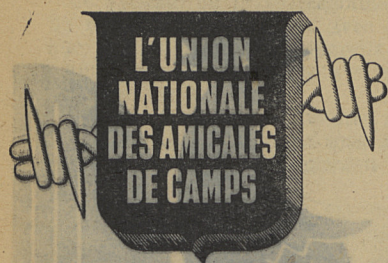


ÉCHOS ET NOUVELLES



Une injustice flagrante

Au cours de l'Assemblée générale de l'U.N.A.C., notre camarade Fellet, du XI A, a fort justement demandé que soit attirée l'attention des pouvoirs publics sur les conditions d'attribution du « bénéfice de l'allocation du statut de grand mutilé » (Art. L. 37, paragraphe b du Code des pensions militaires d'invalidité), conditions qui sont les suivantes :

- 1° que le taux d'invalidité soit au moins égal ou supérieur à 85 %;
- 2° que l'infirmité soit imputable au service, origine par preuve;
- 3° que l'intéressé soit titulaire de la carte du Combattant;
- 4° que la maladie dont résulte

l'infirmité ait été contractée dans une unité combattante. (Pour les déportés résistants, le camp ou lieu de détention.)

Et le Service des pensions, utilisant l'avis du Conseil d'Etat concernant l'attribution de la Carte du Combattant, refuse catégoriquement d'attribuer le bénéfice de l'allocation du statut de grand mutilé aux anciens prisonniers de guerre titulaires d'une pension militaire d'invalidité, égale ou supérieure à 85 %, et découlant d'une maladie imputable au service, origine par preuve, mais contractée en captivité. (Même s'ils sont titulaires de

la Carte du Combattant, et décorés pour faits de guerre.)

Or, la pension à 100 %, par exemple, avec le statut de grand mutilé est de 272.000 fr. par an; tandis que sans le statut de grand mutilé elle n'est que de 170.000 francs...

Pour les combattants volontaires de la Résistance

Le délai prévu par l'article 3 de la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 relative au statut et aux droits des C.V.R. pour le dépôt des deman-

des d'attribution du titre de C.V.R., — qui avait été prorogé jusqu'au 25 mars 1953, — vient d'être reporté à nouveau, par la loi n° 53-309 du 10 avril 1953, au 25 mars 1954.

D'autre part, on sait que les ordonnances des 5 et 20 octobre 1945 et 2 novembre 1945 instituaient un régime de prêt dont le bénéfice est étendu aux C.V.R. Le délai imparti pour le dépôt des demandes de prêt précédemment prorogé au 1^{er} janvier 1953, vient d'être reporté au 31 décembre 1953, par la loi n° 53-310 du 10 avril 1953.



Pour l'étalement des vacances

Dans le cadre des mesures destinées à réaliser l'étalement des vacances sur toute la saison d'été, M. André Morice, ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme, a décidé, en accord avec la S.N.C.F., que les titulaires de billets populaires de congé annuel et leurs familles pourraient, à l'aller comme au retour, voyager en deux groupes.

Le ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme rappelle, d'autre part, qu'il a déjà porté de deux à trois mois la validité des billets populaires de congé annuel.

Recherches

de la rupture du barrage de la Mohne et aurait été en captivité à Neheim (Kreis Arnberg). Le corps a été repêché dans la rivière Ruhr à Waltringen (Kreis Soest). En voici la description : âge : 28 ans environ; taille : 1 m. 72; cheveux : noirs (longs); habillement : veste bleu marquée K.G. Tout camarade susceptible d'aider à l'identification de cet inconnu, notam-

ment le camarade qui a procédé à son inhumation et qui travaillait à l'hôpital de Bremen, est prié de se faire connaître à l'U.N.A.C., 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).

On recherche un ancien P.G., parti-culièrement des Stalags VI, pouvant apporter quelque indication sur l'identité d'un camarade français inconnu, inhumé, le 22-5-45, au cimetière communal d'Iserlohn, dans la tombe individuelle n° 16, rangée I, champ 3 de la section 1.

Les caractéristiques physiques sont les suivantes : taille approximative : 1 m. 90; cheveux : chatain foncé; tour de tête : 53,5. L'inconnu a été inhumé en cercueil sans linocul et sans chaussures.

Prière d'adresser tous renseignements à l'U.N.A.C., 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).

DEMANDE DE LOGEMENT

Camarade sur le point de se marier cherche logement deux pièces ou même deux simples chambres de bonne. S'adresser au standard de l'U.N.A.C. ou à M. Dubois, 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).

DEMANDES D'EMPLOI

Ancien du XI A, capitaine en Droit, au courant législation sociale France Afrique du Nord, départements d'outre-mer, recherche emploi adoint chef de personnel ou service juridique. S'adresser à l'Amicale du XI A, 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).

Femme d'un ancien du XI A recherche emploi standardiste ou écritures. Sérieuses références. S'adresser à l'Amicale du XI A, 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).

Ancien prisonnier Stalag V C, sérieuses références, travaillant en qualité d'ouvrier sur machine « fraiseur O. S. 2 », depuis son retour de captivité jusqu'en mars 1952, à l'usine des Téléphones Picard-Lebas, de Châteaudun, et remercié à cette époque pour réduction de personnel, est venu chercher du travail à Paris. Connaissant parfaitement l'outillage et le petit matériel industriel, il cherche emploi comme magasinier. Ecrire à l'Amicale du Stalag V C qui transmettra.



A. et R. BARRIÈRE frères

VINS FINS ET SPIRITUEUX
41 à 45 bis, Cours du Médoc, Bordeaux
Prix spéciaux aux amicalistes de la part d'Armand Barrière
(Ancien de l'Oflag XVII A - Baraque 22)
Représentants demandés



409 G
Nous expédions dès réception de la commande des superbes MENAGERES argentées à 120 grammes avec justification de titrage, sur maillechort. La plus belle Orfèverie Française. VOUS AVEZ A CHOISIR ENTRE :

- A. Une ménagère de 37 pièces richement décorée, rendue pratiquement insusable grâce à son titrage, elle comprend : 12 fourchettes, 12 cuillères, 12 cuillères à café et une louche, payable en 9 mensualités de 1.950 fr. (plus une à la réception).
- B. Une ménagère de 49 pièces qui comporte, en plus de la ménagère précédente, 12 couteaux de table assortis, en véritable acier inoxydable et dont le manche est en métal argenté, payable en 9 mensualités de 3.150 fr. (plus une à la réception).
- C. Une ménagère de 85 pièces comportant en plus des ménageres précédentes, 12 cuillères, 12 fourchettes et 12 couteaux à dessert, elle est payable en 9 mensualités de 5.750 fr. (plus une à la réception).
- D. Une ménagère de 111 pièces de même composition que la précédente, elle renferme en plus : 12 couverts à poisson (21 pièces) et 1 service de découpe à poisson (2 pièces) elle est payable en 9 mensualités de 7.500 fr. (plus une à la réception).
- E. Une ménagère de 176 pièces de même composition que la ménagère "D" elle possède en plus une pelle à tarte, 12 fourchettes à gateaux, 12 fourchettes à escargots, 12 fourchettes à huîtres, 1 service à glace (2 pièces) et ses 12 cuillères, 1 pince à sucre, 12 cuillères à moka et une cuillère à ragout, elle est payable en 9 mensualités de 10.750 fr. (plus une à la réception).

SATISFACTION TOTALE OU REMBOURSEMENT INTEGRAL

CONDITIONS SPECIALES pour VENTE au COMPTANT
UN SUPPLEMENT DE 4.000 FRANCS POUR LES MENAGERES TITREES 130 GRAMMES
Toutes nos Ménageres sont vendues avec Bon de Garantie officiel pour 10 ans.

CATALOGUE ADRESSE SUR DEMANDE

Pour bénéficier gratuitement de splendides échantillons de luxe, joindre la présente annonce à votre commande qui doit nous parvenir avant le 15 JUIN



SOCIETE D'HORLOGERIE DU DOUBS
106, RUE LAFAYETTE PARIS Métro : Poissonnière - Gare du Nord



POUR VOUS, MESDAMES...

Une adresse à retenir

35, boulevard de Strasbourg, Paris (10^e)

Téléphone : PROvence 07-61

Métro : Strasbourg-Saint-Denis et Château-d'Eau

CLÉOPATRE

COUTURE

(Ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 9 heures à 19 heures)

Vous y trouverez une collection en tous points remarquable tant par l'élégance de ses modèles exclusifs que par la qualité de ses tissus et par la perfection de la coupe et de la finition

MANTEAUX (pure laine tous coloris) depuis 12.000 fr. | GABARDINES (pure laine tous coloris) depuis 15.900 fr.
ROBES (pure laine tous coloris) depuis 5.000 fr. | COSTUMES TAILLEURS (pure laine tous coloris) depuis 12.900 fr.

ET UN GRAND CHOIX DE JUPES, CHEMISIERS ET VESTES

Le meilleur accueil sera réservé aux femmes des membres de nos Amicales, et, sur présentation du carnet G.E.A., une REDUCTION de 10 à 15 % leur sera faite. FACILITES DE PAIEMENT SUR DEMANDE

CONTRE LA VIE CHERE

Le GROUPEMENT ECONOMIQUE D'ACHATS (G. E.A.), 12, rue de Paradis, à Paris (10^e), a, depuis plusieurs années, mis à la disposition de nos camarades son vaste réseau de commerçants détaillants, grossistes et fabricants, qui, sur présentation d'un carnet d'achats, leur consentent des remises de 10 à 25 %, des prix de gros ou de fabrique sur tous leurs achats.

Utilisez ce carnet, vous serez agréablement surpris des économies substantielles qu'il vous fera réaliser.

Une visite ou une demande de renseignements directs aux fournisseurs portés sur ce carnet ne vous engagent nullement, et vous pourrez, en toute liberté, comparer les articles et les prix avant de fixer votre choix.

Les carnets d'achats sont toujours à votre disposition, à notre siège, 68, Chaussée-d'Antin, à Paris (9^e), ou au G.E.A., 12, rue de Paradis, à Paris (10^e).

Afin de donner un aperçu exact des avantages que procure le Service d'achats, le Groupement Economique d'Achats édite, chaque saison, un superbe catalogue illustré, avec indication des conditions consenties à nos camarades.

Ce catalogue sera envoyé, sur simple demande et sans engagement de la part des demandeurs, à leur adresse personnelle, à nos adhérents qui en feront la demande au G.E.A., 12, rue de Paradis, à Paris (10^e), en indiquant qu'ils sont affiliés à l'U.N.A.C. (Joindre un timbre-poste pour frais d'envoi.)

